



**Deuxième Programme d'investissements d'avenir
Première vague de l'appel à projets e-FRAN
Sélection des projets**

**Compte rendu des travaux du comité d'évaluation
3 & 4 mars 2016 - 21 mars 2016**

Ce compte-rendu a pour objet de fournir un ensemble d'informations à partir de la sélection des projets de la première vague de l'appel à projets e-FRAN.

I. Présentation et résultats

1. Les projets candidats reçus dans cette première vague

Les candidats ont déposé 66 dossiers avant la date limite du 5 février 2016. Seuls les 62 dossiers jugés complets par la Caisse des Dépôts ont été examinés par le comité d'évaluation.

La plupart des académies étaient présentes dès cette première vague et certaines l'ont été avec un nombre important de dossiers, pouvant aller jusqu'à huit dossiers (pour l'académie de Paris, par exemple). Cinq projets émanaient de l'enseignement agricole.

L'origine des porteurs de projets se répartissait en trois tiers : établissements universitaires ou organismes de recherche, entreprises ou associations et enfin collectivités territoriales, établissements publics comme CANOPE, GIP académiques ou encore EPLE.

La valorisation de l'ensemble des projets candidats était de 140 millions d'euros, pour 74 millions de subventions PIA sollicitées, soit une moyenne d'un peu plus d'un million d'euros par projet. Certaines collectivités se sont fortement engagées, y compris sur le plan financier, d'autres beaucoup moins ou pas du tout, notamment du fait du calendrier électoral pour les Régions.

2. Le comité d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé de 24 personnalités, chercheurs, praticiens et cadres de l'éducation, représentants du monde économique et associatif (cf. annexe). Le comité est présidé par Pierre Tambourin, Directeur général de Génopole, associé à deux vice-présidents, Stanislas Dehaene, titulaire de la chaire de Psychologie cognitive au collège de France et Catherine Moisan, inspectrice générale et ancienne directrice de la DEPP.

3. Le processus de sélection et son déroulement

a. En préalable à la réunion du jury

Le comité d'évaluation a démarré ses travaux le 12 février : les dossiers de candidature, le cahier des charges de l'appel à projets et le modèle de grille d'évaluation ont été déposés sur un extranet sécurisé de la CDC.

Le comité d'évaluation a été organisé en huit trinômes, réunissant un chercheur, un représentant du monde de l'éducation et une personnalité qualifiée. Chacun des membres des trinômes a évalué de 7 à 8 dossiers entre le 12 et le 29 février, avec une consolidation au sein du trinôme, préalable à la réunion plénière de présélection. La grille d'évaluation utilisée par chaque évaluateur était organisée autour de 10 critères, reprenant les trois axes définis dans le cahier de charges : caractère innovant et ambitieux du projet, dynamique et impact, gouvernance et budget.

b. Lors de la réunion de présélection (3 & 4 mars 2016)

Au cours de la réunion plénière de pré-sélection, le comité d'évaluation a d'abord délibéré sur les dossiers ayant recueilli majoritairement des avis défavorables, puis sur les dossiers ayant majoritairement recueilli des avis favorables, et enfin, sur les dossiers pour lesquels les avis étaient plus réservés ou divergents.

Trois membres du comité qui ne pouvaient être présents ont réalisé tout le travail d'évaluation préparatoire à la réunion et se sont concertés en amont avec les membres de leur trinôme.

Le CGI était représenté par Anne Wittman le 3 mars et Vincent Moreau le 4 mars. Alain Séré était présent pour la Mission Monteil et Gabrielle Leroux pour la Caisse des Dépôts.

A l'issue des délibérations, les projets ont été classés en trois catégories, repérées "A", "B" ou "C" :

- **18 projets** ont été classés "A", ce sont les dossiers retenus pour être auditionnés ;
- **14 projets** ont été classés "B", ce sont des dossiers non retenus pour l'audition, dont l'intérêt et la qualité sont tels qu'ils sont explicitement encouragés à renouveler leur candidature lors de la seconde vague ;
- **30 projets** ont été classés "C", ce sont des dossiers non retenus pour l'audition, dont la teneur ne correspond pas aux attentes de l'appel à projet.

Pour chacun des dossiers, une appréciation générale a été rédigée, complétée, selon les cas, par des demandes de précisions en vue des auditions (A), des recommandations pour une nouvelle soumission lors de la seconde vague de sélection (B), une appréciation explicite des insuffisances (C), sous la signature du président du comité. Ces avis ont ensuite été transmis par la Caisse des Dépôts, d'une part au(x) recteur(s) et DRAAF concerné(s) et d'autre part, aux porteurs de projet.

c. Les auditions et la réunion finale de sélection (21 mars 2016)

Le comité d'évaluation s'est organisé en quatre commissions, chacune composée de quatre à cinq membres. Les porteurs de projet ont été avertis que chaque projet pouvait être représenté par quatre personnes au plus et que l'audition se déroulerait en deux temps : un exposé de 15 minutes pour apporter les approfondissements demandés dans l'avis motivé, suivi d'un échange de 15 minutes avec le jury. A l'issue de chaque audition, la commission disposait de 15 minutes pour délibérer et d'un temps de première délibération au sein de la commission.

Les représentants du CGI, de la Caisse des Dépôts et de la mission Monteil ont assisté aux auditions. Le CGI était représenté par Laurent Rojey, Laurent Michel, Vincent Moreau et Anne Wittman. La mission Monteil était représentée par Alain Séré. Etaient présents pour la Caisse des Dépôts Maud Franca, Nicolas Turcat, Marine Choquin et Gabrielle Leroux.

En réunion plénière, les projets ayant reçu un avis favorable au sein de la commission ont été d'abord examinés et discutés, avant les projets sur lesquels les avis étaient réservés. Finalement, parmi les 18 projets présélectionnés, les 9 projets suivants ont été retenus :

- ARABESC
- AREN
- EXAPP_3D
- LEMON
- Les Savanturiers du Numérique
- METAL
- Parcours connectés
- PERSEVERONS
- Un territoire calculant en Bourgogne

Le comité d'évaluation a transmis au comité de pilotage la liste des projets qu'il proposait de sélectionner et de financer, assortie d'un avis final argumenté pour chacun des projets. Cet avis comporte des recommandations et précisent les conditions dans lesquelles le soutien doit être accordé par les pouvoirs publics : conditions impératives de mise en œuvre, montant financier, nature des engagements à prendre, etc.

4. Les commentaires généraux sur les dossiers

Le comité d'évaluation a apprécié la richesse et la diversité des projets présentés et, pour la majorité d'entre eux, l'effectivité de leur inscription dans les grands objectifs de l'appel à projets e-FRAN, initié par Jean-Marc Monteil chargé d'une mission interministérielle sur le numérique éducatif.

Le nombre de dossiers déposés et la mobilisation des équipes pour les monter témoignent d'une nouvelle dynamique partenariale à partir des initiatives de terrain. La place prépondérante réservée à la dimension recherche dans l'appel à projets, afin d'éclairer les grandes interrogations que pose la transition numérique de l'École et, au-delà, celle de la société, a été généralement bien comprise. A travers la démarche d'élaboration des projets e-FRAN, est perceptible l'émergence de nouvelles formes d'organisations multipartenariales

et interdisciplinaires qui peuvent contribuer à une intégration efficace et pertinente du numérique dans l'éducation, notamment dans la lutte contre l'échec scolaire.

a. La sélection de cette première vague

Il s'agit de projets qui s'inscrivent parfaitement dans les objectifs poursuivis par l'appel à projets : ce sont des projets d'innovation dans leur visée et souvent dans leur démarche, avec un contenu de recherche bien étayé, porté par des équipes de qualité. Dans certains cas, des propositions d'ajustement budgétaire ont été formulées par le comité d'évaluation.

Ces projets dessinent la convergence d'un fort potentiel pédagogique, scientifique, universitaire et industriel sur le numérique éducatif, ses contenus, ses usages et ses impacts.

Ils présentent généralement les caractéristiques suivantes :

- un bon équilibre entre les trois grandes questions qui sous-tendent la soumission d'un projet : le "pourquoi" (contexte et problématiques), le "quoi" (objectifs poursuivis et activités envisagées), le "comment" (modalités, méthodologies et budget) ;
- une description concise et précise du projet, de ce à quoi il cherche à répondre, des démarches qui seront mises en œuvre, en particulier au niveau recherche, du rôle de chacun des partenaires, de l'évaluation de ses résultats et des moyens envisagés pour les diffuser ;
- une estimation budgétaire raisonnée et équilibrée, entre les postes et entre les partenaires sur la durée globale du projet.

b. Les projets non sélectionnés et les profils « B »

Il s'agit de projets qui ont un potentiel réel au regard des objectifs de l'AAP, mais dont la présentation n'est pas satisfaisante au regard de certains critères attendus. Il peut s'agir de projets dans lesquels l'une des dimensions (par exemple la dimension industrielle) est omniprésente, alors que l'aspect recherche n'est évoqué qu'au niveau de l'évaluation des résultats. Il peut s'agir aussi de projets qui n'apparaissent pas véritablement ancrés sur un territoire éducatif, avec des acteurs du monde de l'éducation impliqués et qui n'accordent pas suffisamment d'importance et de réflexion à la notion de transformation de pratiques et de passage à l'échelle.

Parmi ces projets, certains dossiers présentent une vision si extensive de la notion de « territoires éducatifs d'innovation numérique », qu'ils ne permettent pas d'appréhender la réalité des activités réellement envisagées au sein de chacun des « sous-projets » qui les constituent.

La plupart de ces projets peuvent être améliorés et le comité d'évaluation a, dans ses avis, fournis des indications précises des améliorations attendues.

Les neuf projets présélectionnés, mais non sélectionnés lors de la première vague, pourront se représenter dans le cadre de la seconde vague et seront directement éligibles à l'audition.

c. Les projets non présélectionnés (profils « C »)

Ce sont des projets qui ne répondent pas aux attendus du cahier des charges ou dont la présentation n'est pas en rapport avec les ambitions affichées. Soit, leur objet se situe hors le champ des problématiques éducatives telles qu'envisagées dans le cahier des charges, soit il n'est qu'un prétexte pour solliciter le financement d'une solution technologique industrielle, soit la dimension recherche n'est que cosmétique, voire totalement absente.

II. Propositions pour la 2de vague de sélection

1. Préciser le cahier des charges

Le cahier des charges doit mettre davantage l'accent sur la **dimension recherche** des projets attendus. Les candidats doivent comprendre que la dimension recherche ne doit être ni un alibi, ni être cantonnée à l'évaluation du dispositif. Pour autant, il ne peut s'agir d'un projet de recherche déconnecté de la réalité éducative et des pratiques de l'enseignement et des apprentissages.

La notion de « territoire » gagnerait à être précisée comme un « territoire d'expérimentation » s'appuyant sur une évaluation des résultats auprès des élèves engagés dans cette expérimentation. Les éléments liés à la maîtrise méthodologique des opérations qu'il est envisagé de conduire sur ce « territoire » pour mesurer l'effectivité des résultats doivent figurer dans le dossier de candidature.

Un dossier de candidature (voir infra) qui satisfait aux objectifs d'e-FRAN devrait présenter un projet répondant aux caractéristiques suivantes :

- il fait preuve d'une forte dimension innovante ;
- sa mise en œuvre est susceptible d'avoir un réel impact auprès de publics clairement identifiés ;
- il comporte deux volets rigoureux en matière de recherche et d'évaluation.

Le comité d'évaluation propose de reprendre les items de la grille d'évaluation utilisée lors de la première vague pour arriver aux critères suivants :

a/ Caractère innovant et ambitieux du projet

- Opportunité, ampleur et pertinence du ou des problème(s) pédagogique(s) à traiter ; cohérence des objectifs poursuivis ; innovation dans les modalités pédagogiques proposées.
- Opportunité et pertinence des propositions et modalités technologiques envisagées, comparées à des applications et à des modalités existantes.

b/ Pertinence et qualité du volet recherche du projet

- Mobilisation d'équipes de recherche de niveau international, caractérisée par la qualité des travaux et des publications des chercheurs concernés et par leurs

compétences de direction de jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants) financés par e-FRAN.

- Implication effective de ces équipes de recherche dans la co-construction du projet avec les acteurs de l'Ecole.
- Description détaillée des méthodologies utilisées conformes aux standards de la recherche scientifique.

c/ Gouvernance et budget adaptés à l'ambition du projet

- Crédibilité et pertinence des partenariats envisagés sur le territoire éducatif d'innovation numérique ; degré d'implication des équipes pédagogiques parties prenantes au projet, rôle des corps d'inspection ; existence de cofinancements durables, tout particulièrement des collectivités territoriales.
- Qualité de la gouvernance du projet : modalités de prise de décision, existence d'une véritable gestion de projet, précisions sur le budget envisagé, modalités d'utilisation des financements, etc.
- Qualité des processus de suivi et d'évaluation continue, identification des étapes, propositions de corrections éventuelles en cas de difficultés de réalisation.

d/ Diffusion et valorisation

- Qualité du dispositif de diffusion et de valorisation des résultats et des pratiques observées dans l'espace académique et régional.
- Implication dans la formation initiale et continue des personnels et notamment au sein des ESPE.

2. Simplifier le dossier de candidature

a/ Le modèle de fiche de synthèse devrait notamment intégrer :

- la visée du projet en 3 lignes
- le niveau des élèves concernés (maternelle, primaire, collège, lycée, post-bac)
- le nombre de partenaires par catégorie : labos, universités, écoles et EPLE, entreprises, associations, opérateurs, services rectoraux, collectivités territoriales...
- le nombre de contrats doctoraux, de post-doc, d'ingénieurs, etc.

b/ La description du projet en 15 pages doit inclure :

- non seulement le diagnostic, mais également l'existant et la valeur ajoutée attendue (en quoi le projet se distingue-t-il d'approches similaires déjà existantes et déjà expérimentées) ;
- non seulement les objectifs (sur les différents volets : pédagogiques, scientifiques, technologiques) mais aussi des précisions :
 - sur les méthodologies envisagées ;
 - sur les effets transformants au niveau des pratiques ;
 - sur les démarches d'évaluation.
- le phasage doit être plus précis et fournir des détails sur la faisabilité : dessin expérimental, mesures proposées, résultats attendus, ...

- Sur le budget, il est attendu :
 - l'énoncé en clair des contrats doctoraux et post-doctoraux prévus ;
 - le nombre d'ETPs en même temps que le montant financier pour le personnel par partenaire ;
 - de proposer une forme d'unification sur les postes « allocation de recherche » pour les thèses et sur les frais de gestion.

- En annexes :
 - les CV des principaux acteurs avec des publications significatives pour les chercheurs et notamment pour les futurs directeurs de thèse ;

 - les engagements (modalités) des acteurs clés : les chefs d'établissement, les corps d'inspection, les enseignants des ESPE, les formateurs et animateurs pédagogiques, les membres de la communauté éducative ;

Annexe : composition du comité d'évaluation e-FRAN

Président : Pierre Tambourin

Vice-président : Stanislas Dehaene

Vice-présidente : Catherine Moisan

Vincent Audebert

Pierre Barrouillet

Didier Blanqui

Olivier Bréchart

Frédéric Carlier

Françoise Colaitis

Marc Durando

Deborah Elalouf

Edouard Gentaz

Monique Grandbastien

Pascal Huguet

Sylvie Kocik

Nicolas Michinov

Marie-Caroline Missir

Olivier Mondet

Philippe Perrey

Jean-Jacques Pollet

Christelle Prince

Jean-François Rouet

Jean-Luc Velay

Laëtitia Vitaud